Covid-19, la Région Nouvelle-Aquitaine apporte son soutien aussi aux associations

mercredi 18 mars 2020, par lpe

Comme les autres Conseils régionaux, la Nouvelle-Aquitaine apportera son soutien à hauteur de 20 millions d'euros au fonds national de solidarité cogéré par l'Etat et doté d'1 milliard d'euros (dont 250 millions apportés par les Régions).
En parallèle, la Nouvelle-Aquitaine a créé un dispositif exceptionnel pour venir en aide aux entreprises mais aussi aux associations sportives, culturelles, au secteur agricole…

A l'issue d'une réunion des Régions de France avec le Premier Ministre, Alain Rousset, président de la Nouvelle-Aquitaine, a confirmé la participation de la Région à hauteur de 20 millions d'euros au fonds national de solidarité cogéré par l'Etat et les Régions (1 milliard d'euros) au profit des très petites entreprises impactées par la crise du Coronavirus. Celles, les plus impactées, dont le chiffre d'affaires est de moins de 250000 euros, recevront d'ici à la fin du mois une aide forfaitaire automatique de 1500 euros. Les Régions assureront, conformément à leurs compétences, la gestion d'une part de cette enveloppe destinée aux entreprises réalisant entre 250000 euros et 1 million de chiffre d'affaires.

Un fonds dédié à l'économie régionale de 50 millions d'euros

Avec cette contribution, la Région Nouvelle-Aquitaine s'engage dans un dispositif exceptionnel de 50 millions d'euros dont :
- Un fonds de soutien régional d'au moins 5 millions d'euros créé pour **soutenir les associations en subvention directe** notamment dans les domaines de la **culture, du sport et de l'Economie Sociale et Solidaire**.
- Une enveloppe nouvelle de 10 millions de prêts abondera les prêts rebonds gérés par la Banque Publique d'investissement (Bpifrance). Ils permettent, avec un fort effet levier, d'améliorer rapidement la trésorerie des entreprises.
- La Région décide par ailleurs de créer une ligne budgétaire de **prêt d'urgence** de 15 millions d'euros supplémentaires pour aider les entreprises régionales non éligibles à ces dispositifs à passer le cap de ces semaines de crise sanitaire.

Elle a d'ores et déjà décidé d'augmenter de sa propre initiative le niveau des acomptes versés pour contribuer au besoin en fonds de roulement des PME et des ETI et d'accorder un **moratoire d'un an pour le remboursement des avances remboursables déjà octroyées par la Région**.
La Région continuera enfin de financer les **frais fixes des entreprises de transport** résiduels des mesures de chômage partiel assumées par l'Etat.

« *Nous serons très attentifs à soutenir toutes les acteurs qui passeraient entre les mailles de ces dispositifs notamment dans les secteurs agricoles et agroalimentaires et plus largement celles déjà en difficultés avant la crise et qui ne sont plus dans la zone radar des banques* » a insisté Alain Rousset.

La Région va aussi mettre en place dans les prochains jours, en lien étroit avec le réseau des CCI, des Chambres des métiers et les associations spécialisées, une **cellule d'écoute et de veille** afin d'aider individuellement les dirigeants d'entreprises en difficulté. Une plate-forme virtuelle de suivi de ces entreprises sera mise en œuvre avec les banques, les services de l'Etat, la Région, Bpifrance et la Banque de France.

Mettre en place les conditions d'une économie moins dépendante du contexte international

« *Mais nous devons dès maintenant nous projeter dans l'après crise du Coronavirus et préparer la reprise économique* » a indiqué Alain Rousset au Premier ministre, Edouard Philippe. La Région souhaite notamment engager une réflexion stratégique et un plan d'action visant à la **reconquête et la relocalisation des technologies et des savoir-faire clés indispensables à notre indépendance**, dans les domaines de la santé (médicaments) et dans les technologies du futur comme les composants électroniques ou les énergies nouvelles.

Pour plus d'informations : entreprises.nouvelle-aquitaine.fr